**BORDEREAU INDIVIDUEL DE DEMANDE D'ASSOCIATION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE A UNE INSTANCE JUDICIAIRE EN COURS**

Je soussigné(e), Madame,/ Monsieur ….......................................................................

Demeurant à …............................................................................................................:

Déclare par cette démarche m'associer librement et sous ma propre responsabilité en ma qualité de personne physique ayant un intérêt à agir à l'instance qui sera engagée devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, en solidarité et en appui des demandeurs suivants :

* Association Champagne Ardenne Nature Environnement (CANE)
* Association Reims Verts l'Avenir (RVA)
* Association Air Environnement Grand Reims (AEGR)

**CONTRE** : la décision du préfet de la Marne en date du 12/07/2024 d'autoriser l'entreprise KENTSEL à développer un complexe industriel composé d'une centrale d'enrobés à chaud, d'une centrale de béton prêt à l'emploi, d'une centrale de tri du BTP et d'un concasseur, le tout sur le lieu-dit « les Prés de la Chaussée » situé sur le territoire de la commune de Reims (51100)

Mon INTERET A AGIR se fonde sur les faits suivants, tels que développés et soutenus par les associations-demanderesses, à savoir :

* sur l'opportunité du choix de l'implantation industrielle et de ses effets potentiellement néfastes pour la sécurité et la santé des populations riveraines
* sur l'absence d'étude d'impact réelle quant à la proximité des équipements industriels KENTSEL (respect des distances légales d'implantation par rapport aux milieux naturels, aquatiques notamment en ce qui concerne les zones de traitement des eaux)
* sur la non-prise en considération de l'intérêt sanitaire et sécuritaire des riverains, comme par exemple ceux des habitants du chemin de Merfy (et plus particulièrement des enfants scolarisés à proximité immédiate), dans le dossier d'enregistrement de l' ICPE en date du 18 juillet 2022
* et plus généralement sur l'impact potentiellement néfaste et dangereux pour l'environnement des implantations KENTSEL à l'égard des populations avoisinantes : qualité dégradée de l'air, rejets de poussières et polluants chimiques, risques allergiques et respiratoires, dégâts sur les façades des habitations exposées aux polluants, augmentation du trafic routier, etc

- sur l'absence de capotage obligatoire et intégral des installations visées, pourtant seul procédé capable d'éviter l'émission et la diffusion des polluants

-

Déclaration de réserve de responsabilité

Dans cette instance auprès de la juridiction administrative de Châlons-en-Champagne, je me reconnais et me déclare comme seul(e) responsable de ma démarche , qu'elle soit ou non déclarée recevable, sans préjudice de la décision qui sera rendue en faveur ou en défaveur des requérants.

Je dégage ainsi les associations-demanderesses de toute responsabilité juridique et/ou pécuniaire susceptibles de découler de la présente instance.

Fait à …...................... le ….....................

Signature